

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 4503

présenté par

M. Bru, Mme Boyer, M. Cubertafof et Mme Klinkert

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le 10° *bis* du I de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, il est inséré un 10° *ter* ainsi rédigé :

« 10° *ter* D'assurer la souveraineté de l'élevage en France en tant que secteur stratégique, par un plan ambitieux d'actions au regard des enjeux liés au maintien du cheptel et du potentiel de production, sur le plan social, économique, territorial et de durabilité ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'élevage en France est menacé, ce qui entame la souveraineté agricole dans les productions animales et toute l'économie de ce secteur. La politique publique agricole, énoncée dans l'article L 1 du code rural et de la pêche maritime, doit afficher son soutien à cette filière et prendre des mesures concrètes, dans un plan ambitieux de relance, pour inverser la tendance actuelle.

Il faut s'attacher à préserver le potentiel de production de ce secteur agricole crucial.